

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES
- Excusé(s) : Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Marc SENE, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Rapporteur : Madame Michèle ESCHLIMANN

**N° CP/2019/144 - 73040 - Autres opérations pour l'aide à la pierre**  
**Proposition de cahier des charges départemental pour accompagner le déploiement des résidences seniors sur les territoires**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de cahier des charges joint à la présente délibération pour mettre en œuvre le dispositif résidences seniors 2ème génération prévu par la délibération CD/2018/008 du 26 mars 2018 sur la stratégie habitat ;

- décide que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera :

- son ingénierie en faveur des projets de résidences seniors 2ème génération,
- et selon le projet de résidences seniors 2ème génération, le Fonds d'innovation et le Fonds de développement et d'attractivité des contrats départementaux de développement territorial et humain, et/ou les aides départementales de droit commun (aide à la pierre et politique volontariste du Département etc...)

- décide de compléter les modalités de gestion du Fonds de développement et d'attractivité approuvées par délibération n°CD/2017/004 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017 pour ce qui concerne spécifiquement la contribution financière du Département du Bas-Rhin en faveur des projets de résidences seniors 2ème génération, comme suit :

Modalités de la contribution financière du Département aux projets de résidences seniors 2ème génération au titre du fonds d'attractivité et de développement :

Les projets de résidences seniors 2ème génération pourront être soutenus dans le cadre des contrats départementaux, mobilisables sur la période 2018-2021, s'ils répondent aux conditions suivantes :

- Respecter les conditions de gestion du fonds d'attractivité et de développement prévues par la délibération n°CD/2017/004 du Conseil Départemental du 20 mars 2017, excepté la définition de la contribution financière départementale, laquelle sera déterminée en fonction en 1er lieu du projet de vie pour les résidents et en 2ème lieu de la qualité du projet immobilier (notamment niveau d'adaptation des logements, qualité de l'espace commun, solutions innovantes).
- Respecter l'ensemble des critères définis par le cahier des charges départemental « Résidences Seniors 2ème génération – Un logement et un accompagnement pour les séniors ».

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1126651-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 14/05/19